

Règlements Super 4 2024

Le Speedway d'East Broughton

Aucun 4X4 ne sera accepté. Seul des 2 roues motrices peuvent courser.

L'inspecteur se réserve le droit d'handicaper un véhicule jugé trop performant.

- 1. Moteur** : 4 cylindres open (NOS interdit). Les Turbos et les Super-Charge sont acceptés.
- 2. Châssis** : Original du même fabricant que la carrosserie, aucun châssis tubulaire.
- 3. Pneus** : Pneus d'été ou quatre saisons acceptés. Pneus D.O.T. seulement. Pneus Mud Terrain ou de Rallye refusés. Pneus Hoosier et American Racer acceptés. Groovage permis à l'intérieur de la bande de roulement seulement.
- 4. Freins** : Les freins doivent être fonctionnels aux quatre (4) roues. Valve à freins permis
- 5. Suspension** : Suspension ajustable permise
- 6. Silencieux** : Les « headers » et le système d'échappement doivent avoir leur sortie en arrière du siège du conducteur. Si le système d'échappement passe dans l'habitacle, celui-ci doit être caché par un mur pare-feu dans le but que personne ne puisse se brûler en y touchant.
- 7. Sécurité** : Vêtements ignifuges exigés, casques, ceintures 5 points minimum fonctionnelles et bien fixées au châssis obligatoire. Un filet de course automobile est obligatoire du côté conducteur.
- 8. Voiture détériorée** : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée.
- 9. Barres de frottement** : Les barres de frottement ou patins sont permis de chaque côté du véhicule. Ces barres devront être en acier carré, rectangulaire ou rond d'une dimension maximum d'un (1) pouce d'épais et de 2½ pouces de haut. Elles devront être installées accoter au panneau de carrosserie avec chaque bout coupé à 45 degrés et bouchés, sans rebord tranchant ou accrochant et devront être peintes de façon à ne pas modifier l'apparence des numéros de côté.
- 10. Miroirs et vitres** : Les feux de position, les phares, tous les miroirs et toutes les vitres de côté et arrières doivent être enlevés. Si le pare-brise est ôté, il doit être remplacé par un grillage. Si le pare-brise est ôté, il doit être remplacé par un grillage avec un minimum de deux barres au centre du grillage pour solidifier le grillage.

11. Feu de position : Un feu de positionnement doit être installé à l'arrière du véhicule.

12. Numéros et inscription : Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 999 sans 0 à l'avant (ex: 01). Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimale de 18pc. Un modèle plus petit, d'un minimum de 4pc, est exigé dans le coin du pare-brise, côté passager. Vous pouvez réserver vos numéros à l'avance. Si deux coureurs portent le même numéro, les coureurs étant présent en 2023 auront priorité. La priorité de numéro est valide jusqu'à la fin des inscriptions du programme d'ouverture 2024.

13. Portes : Toutes les portes doivent être boulonnées ou soudées.

14. Cage : Chaque véhicule doit être muni d'une cage protectrice complète en tuyau rond d'acier d'un diamètre d'au moins 1,5 po. et d'une épaisseur de ,125 po. Il doit y avoir un minimum de 6 points d'appui. Un X ou 2 barres dans la porte du côté conducteur est aussi obligatoire. Il est recommandé d'installer de la mousse ignifuge aux barres situées près de la tête du conducteur.

15. Murs anti-feu : Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur du moteur, du réservoir à essence et du radiateur. Tous conduits traversant l'habitacle doivent être en métal. De plus, si la batterie est aussi placée à l'intérieur, elle devra être attachée solidement et placée dans un caisson fermé. Nous recommandons fortement l'utilisation des caissons pour batteries marines.

16. Recouvrement : Toute réparation au plancher ou tout espace laissé par l'enlèvement de pièces dans les murs à feu doit être recouvert d'acier ou d'aluminium selon le cas.

17. Capot : Le capot du moteur et le couvercle du coffre arrière peuvent être dédoublés et facilement accessibles. Les barrures de capot (hood pins) sont obligatoires.

18. Crochets de remorquage : Une chaîne fixée au pare-chocs avant et arrière facilement repérable est obligatoire pour le remorquage du véhicule.

19. Carrosserie : Aucun bouchon de réservoir, attaches de remorque ou autres composantes ne doivent dépasser de la carrosserie.

20. Électricité : Un interrupteur de sécurité doit être fixé à un endroit accessible par les équipes de secours. L'interrupteur de sécurité doit être bien indiqué avec les lettres ON/OFF en peinture clairement visible (contrastant la voiture). L'interrupteur (switch) doit être sur la mise à terre (ground).

- 21. Essence** : Une soupape de fermeture pour le carburant doit être fixée a un endroit facilement accessible au pilote et aux services de secours, et doit être clairement lettrée avec les mots FUEL ON/OFF avec des couleurs vives.
- 22. Extincteur** : Nous exigeons que chaque emplacement dans les puits (remorque ou trailer) soit muni d'un extincteur par véhicule de course de 2½lbs minimum de type ABC, celui-ci fonctionnel et facilement accessible.
- 23. RACEceiver** : Tous les compétiteurs de cette classe doivent avoir un "RACEceiver" "one way" pour aider à classer les autos et pour des raisons de sécurité. Ce système doit être en fonction en tout temps, sous peine de pénalité. NB. Le modèle "Scanner" est permis, mais tous les canaux doivent être à la fréquence de la piste. (454,000)
- 24. Système de communication** : Aucun système de communication n'est permis pendant une course.
- 25. Traction control** : Aucun système de traction ou de stabilité du véhicule permis.
- 26. Sécurité** : Les poids doivent être peint en blanc avec le numéro du véhicule inscrit dessus.

TOUT DROIT RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DU SPEEDWAY